

## **Séance du 19 décembre 2025**

Absents excusés ayant donné pouvoir : **S Mery à A Suramy, A Gozard à J Lathene, A Tabran à S Zamora, A Charton à X Moulle, D Maes à D Regrain**

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a

- décidé d'accepter le don des frères LAHUNXAMBARNE Julien, Thomas et Thibault pour le bien immobilier situé 41 rue du Petit Paris, parcelle cadastrée B 386.
- décidé d'adopter la proposition de résolution ou de vœu "pour une relocalisation écologique et solidaire et l'abandon de l'accord UE-Mercosur".
- décidé de ne pas augmenter les tarifs des locations des locaux de la salle polyvalente "La Ferme de l'Etang"
- décidé de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque santé, de fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à 30 € mensuel.
- décidé l'attribution du logement du 1er étage sis 6 place de l'Eglise à Monsieur Thibault Hecq-Delhayé à partir du 05 janvier 2026 pour un bail d'une durée de 3 ans.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place du compte épargne temps.